

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 30 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt et le 30 juillet, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace DEYDIER à UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H10 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC (proc de S GENEST), M ALLAMEL, A BEL, M BOUSCHON (proc de MF TASTEVIN), K ESSAYAR, C FAURE, P GAILLARD, R KAPPEL, JY MEYER (proc de J DAUMAS), I NGUYEN, B PERRUSSET, E ROCHE, J SOUBEYRAND (proc de S CIVIER), P MAISONNEUVE (proc de J SEBASTIEN), JF DURAND, JC COURT, A DELAYGUE, JY PONTHER, G SAUCLES (proc de C PASTRE), P AYMARD, P DUPONT, D BERAL, B TEYSSIER, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, M CHAZE, V VANDUYNLAGER, J BOYER, A CHARROUD, G DOZ, M CEYSSON, B SOUCHE, F CHASSON, A ROUSSET, TOURVIEILHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT.

Nombre de conseillers

*En exercice : 52
Présents : 46
Procurations : 6
Votants : 52
Absents :*

Date de convocation : 24/07/2020

Secrétaire de séance : Cécile FAURE

Absents :

En présence des suppléants non votants : S CAVIGGIA, JP MARRON et O BOISSIN.

Objet : Budget annexe 2020 ZA LE BOURDARY.

Le projet de budget primitif 2020 s'équilibre en dépenses et recettes à :

- section de fonctionnement : 745 649.41 €
- section d'investissement : 1 491 298.82 €

Compte tenu du vote du compte administratif 2019, la section d'investissement fait apparaître en dépense le déficit 2019 reporté c/001 de 745 649.41 €.

Comme précisé lors du débat d'orientation budgétaire, ce budget ne présente pas de nouvelles dépenses et se limite à constater les opérations de stocks.

Section de fonctionnement : En dépenses et recettes

Chapitre 042 : 745 649.41 € : il s'agit des opérations d'ordre entre les sections relatives au stockage des recettes et dépenses sur opérations antérieures (= déficit 2019).

Section d'investissement :

En dépenses :

Chapitre 001 : 745 649.41 € de déficit d'exécution reporté.

Chapitre 040 : 745 649.41 € (= recette chapitre 042 de la section de fonctionnement).

En recettes :

Chapitre 040 : 745 649.41 € (= dépense chapitre 042 de la section de fonctionnement).

Chapitre 16 : 745 649.41 € (= montant de l'emprunt nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à la majorité par 50 voix POUR et 2 voix CONTRE (A BEL et B PERRUSSET), adopte le budget annexe primitif ZA LE BOURDARY 2020 qui s'équilibre en dépenses et recettes aux montants suivants :

- section de fonctionnement : 745 649.41 €
- section d'investissement : 1 491 298.82 €

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 31 juillet 2020
Le Président, Max TOURVIEILHE

